

Arrêté N° MA-ART-2024-089

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, rue Saint-Marc, rue de la Faucerie, rue de Courvaudon et rue de la Chapelle, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du 17 avril jusqu'au 3 mai 2024 - ANNULE ET REMPLACE ART-2024-084

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté MA-ART-2024-084

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDFCO** pour des travaux de refecton de tranchées en enrobé, rue Saint-Marc, rue de la Faucerie, rue de la Chapelle et rue de Courvaudon, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du mercredi 17 avril jusqu'au vendredi 3 mai 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux la circulation est modifiée, rue Saint-Marc, rue de la Faucerie, rue de la Chapelle et rue de Courvaudon à partir du mercredi 17 avril jusqu'au vendredi 3 mai

1.1 Route barrée et interdiction de stationner

La circulation et le stationnement sont interdits rue Saint-Marc. Sauf riverains et véhicules de secours.

1.2 Chaussée rétrécie

La chaussée est rétrécie rue de la Faucerie, rue de la Chapelle et rue de Courvaudon.



Article 2 : L'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDFCO** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

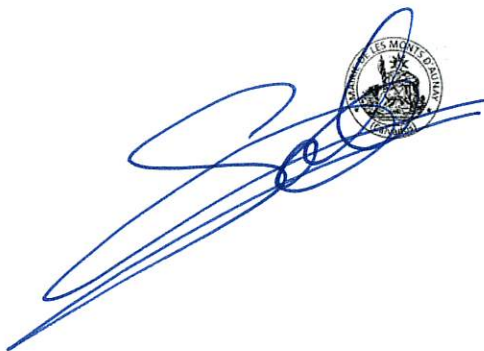
Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **EIFFAGE ROUTE IDFCO**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 17 avril 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'LES MONTS D'AUNAY' around the perimeter. The signature is fluid and extends across the stamp.